



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

SAS éMA

104 Rue de la Galera

34090 MONTPELLIER

SIREN : 799844055

Bureau de Montpellier - Pérols

100 avenue Alfred Sauvy
CS 80050
34473 PEROLS CEDEX

 04 99 52 88 40

 sofira@rsmfrance.fr

 www.rsm.global.fr

Bureau de Nîmes

445 Chemin du Mas de Boudan
ARTEPARC – ZAC Georges Besse 2
30000 NIMES

04 66 28 22 00 

nimes@rsmfrance.fr 

www.rsm.global.fr 

Sommaire

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Attestation de présentation des comptes	1
COMPTES ANNUELS	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Détail de l'Actif	5
Détail du Passif	7
Compte de Résultat	9
Détail du Compte de Résultat	11
Soldes Intermédiaires de Gestion	14
Détail des Soldes Intermédiaires	15
LIASSE FISCALE	18
2059A - Détail des immobilisations cédées	38
ANNEXES FISCALES	45
Produits à recevoir (avec détail)	46
Produits à recevoir (détail)	47
Charges à payer (avec détail)	48
Charges à payer (détail)	49
Charges constatées d'avance (avec détail)	50
Charges constatées d'avance (détail)	51
Produits constatés d'avance (avec détail)	52
Produits constatés d'avance (détail)	53
Charges à répartir	54
2069A - Crédit d'impôt recherche / Page 1	55
2069A - Crédit d'impôt recherche / Page 2	56
2069A - Crédit d'impôt recherche / Page 3	57
2069A - Crédit d'impôt recherche / Page 4	58
2069A - Crédit d'impôt recherche / Page 5	59
2069RCI - Réductions et crédits d'impôt	60

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels du comité d'entreprise SAS éMA relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	1 059 232	euros
Chiffre d'affaires :	25 599	euros
Résultat net comptable :	-315 933	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

COMPTES ANNUELS



Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	1 014 232	192 507	821 725	685 845
	Concessions brevets droits similaires	49 212	15 895	33 317	36 495
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	357 306	319 446	37 861	92 226
	Autres immobilisations corporelles	15 133	11 589	3 544	4 994
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	300		300	300	
	TOTAL (II)	1 436 183	539 436	896 747	819 860
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	16 634		16 634	16 123
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	720		720	720
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	15 465		15 465	34 698
	Autres créances	115 779		115 779	136 226
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 320		2 320	2 320	
DISPONIBILITES	11 567		11 567	16 183	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				2 591
	TOTAL (III)	162 486		162 486	208 862
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	1 598 668	539 436	1 059 232	1 028 721
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			300	300
	(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	308 122	308 122
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	44 043	140 087
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(315 933)	(96 044)
Subventions d'investissement	116 976	100 510	
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		163 207	462 675
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	559 714	397 241
	Emprunts et dettes financières divers (3)	169 864	21 618
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 812	103 003
	Dettes fiscales et sociales	46 635	44 184
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		896 025	566 047
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		1 059 232	1 028 721
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(315 933,46)	(96 043,77)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		542 490	193 841
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		143 644	
(3) Dont emprunts participatifs			

Détail de l'Actif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	896 747	84,6	819 860	79,7	76 887	9,38
Frais de développement	821 725	77,5	685 845	66,6	135 880	19,8
FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOP.	1 014 232	95,7	811 224	78,8	203 008	25,0
AMORT FRAIS DE RECHERCHE	(192 507)	18,1	(125 379)	12,1	(67 128)	53,5
Concessions brevets et droits similaires	33 317	3,15	36 495	3,55	(3 178)	-8,71
CONCESSIONS ET DRTS SIMILAIRES	49 212	4,65	49 212	4,78		
AMORT DES IMMOS CONCESSIONS ETC	(15 895)	-1,5	(12 716)	-1,2	(3 178)	24,9
Installations techniques, matériel et outillage	37 861	3,57	92 226	8,97	(54 365)	58,9
INSTALL. TECHN. MAT.	14 569	1,38	14 569	1,42		
MATÉRIEL INDUSTRIEL	342 738	32,3	301 976	29,3	40 761	13,5
AMORT/INSTALL. TECHNIQUES	(8 323)	-0,7	(4 740)	-0,4	(3 583)	75,5
AMORT. MATÉRIEL INDUSTRIEL	(311 123)	29,3	(219 579)	21,3	(91 544)	41,6
Autres immobilisations corporelles	3 544	0,33	4 994	0,49	(1 450)	29,0
INSTAL. GÉNÉR. AGENC. AMGTS	2 325	0,22	2 325	0,23		
MATÉRIEL DE BUREAU & INFOR.	11 348	1,07	11 348	1,10		
MOBILIER	1 460	0,14	1 460	0,14		
AMORT AGENCTS DIVERS	(289)	-0,0	(57)	-0,0	(233)	09,0
AMORT MAT DE BUREAU	(10 808)	-1,0	(9 883)	-0,9	(925)	-9,36
AMORT DU MOBILIER	(492)	-0,0	(200)	-0,0	(292)	46,1
Autres immobilisations financières	300	0,03	300	0,03		
DÉPOTS & CAUTIONS VERSÉS	300	0,03	300	0,03		
TOTAL III - Actif Circulant NET	162 486	15,3	208 862	20,3	(46 376)	22,2
Matières premières, approvisionnements	16 634	1,57	16 123	1,57	511	3,17
STOCK DE MATIÈRES PREMIÈRES	16 634	1,57	16 123	1,57	511	3,17
Avances & acomptes versés sur commandes	720	0,07	720	0,07		
FRS AVANCES & ACOMPTES/COMM.	720	0,07	720	0,07		
Créances clients et comptes rattachés	15 465	1,46	34 698	3,37	(19 233)	55,4
Collectif clients débiteurs	13 389	1,26	34 698	3,37	(21 309)	61,4
CLIENTS FACTURES À ÉTABLIR	2 076	0,20			2 076	
Autres créances	115 779	10,9	136 226	13,2	(20 446)	15,0
Collectif fournisseurs débiteurs	2 789	0,26	597	0,06	2 192	67,3
DARTIS ALEXANDRE / 7622	91	0,01			91	
BOUCHNEB MAROUA / 4969	294	0,03			294	
AVANCES SUR SALAIRE	335	0,03	335	0,03		
ETAT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	76 367	7,21	108 418	10,5	(32 051)	29,5
TVA - DEDUCTIBLE IMMO	27 203	2,57	7 051	0,69	20 152	85,8
TVA DED / NE PLUS UTILISER	5 554	0,52	5 827	0,57	(273)	-4,69
TVA - CREDIT A REPORTER	1 758	0,17	448	0,04	1 310	92,4
TVA À RÉGULARISER			12 154	1,18	(12 154)	00,0
TVA DED / FNP	1 388	0,13	1 396	0,14	(8)	-0,59
Valeurs mobilières de placement	2 320	0,22	2 320	0,23		
ACTIONS ET PARTS SOCIALES	2 320	0,22	2 320	0,23		
Disponibilités	11 567	1,09	16 183	1,57	(4 616)	28,5
CAISSE ÉPARGNE 8250 24			3 732	0,36	(3 732)	00,0
CE EXCÉDENT 3959						

Détail de l'Actif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
CAISSE D'ÉPARGNE 7812 94	11 567	1,09	12 451	1,21	(884)	-7,10
Charges constatées d'avance			2 591	0,25	(2 591)	00,0
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			2 591	0,25	(2 591)	00,0
TOTAL DU BILAN ACTIF	1 059 232	0,0	1 028 721	0,0	30 511	2,97

Détail du Passif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	163 207	15,4	462 675	44,9	(299 467)	64,7
Capital Social ou individuel	308 122	29,0	308 122	29,9		
CAPITAL	308 122	29,0	308 122	29,9		
Réserve légale	10 000	0,94	10 000	0,97		
RÉSERVES LÉGALES	10 000	0,94	10 000	0,97		
Autres réserves	44 043	4,16	140 087	13,6	(96 044)	68,5
AUTRES RÉSERVES	44 043	4,16	140 087	13,6	(96 044)	68,5
Résultat de l'exercice	(315 933)	29,8	(96 044)	-9,3	(219 890)	28,9
Subventions d'investissement	116 976	11,0	100 510	9,77	16 466	16,3
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT - READYNOV	115 337	10,8	115 337	11,2		
SUBV INVEST BPI - AIDE RDI MAX 40K€	28 000	2,64			28 000	
SUBVENTIONS INSCRITES AU RÉSUL	(26 361)	-2,4	(14 827)	-1,4	(11 534)	77,7
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	896 025	84,5	566 047	55,0	329 978	58,3
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	559 714	52,8	397 241	38,6	162 473	40,9
EMPRUNT 34K - N°5624908			3 019	0,29	(3 019)	00,0
EMPRUNT - 40K - N°5719673	7 616	0,72	15 806	1,54	(8 190)	51,8
EMPRUNT 9,9K - N°045949G			416	0,04	(416)	00,0
EMPRUNT - PGE 150K - 44757G	114 342	10,7	150 000	14,5	(35 658)	23,7
EMPRUNT - PGE 60K - N°135030G	54 016	5,10	60 000	5,83	(5 984)	-9,97
AVANCE BPI DVT ELECTRO	240 000	22,6	168 000	16,3	72 000	42,8
INT. COUR/EMPR. ÉTABL. CRÉD.	59	0,01			59	
ASSURANCES C.N.E.	37				37	
CAISSE ÉPARGNE 8250 24	143 644	13,5			143 644	
Emprunts et dettes financières divers	169 864	16,0	21 618	2,10	148 246	85,7
CCA BEATRICE SALA	167 190	15,7	21 290	2,07	145 899	85,2
CCA CUMINAL	30		29		2	5,64
CCA ALDERAMIN (TOP TECH)	219	0,02	207	0,02	12	5,65
CCA CCA MICHELETTI	97	0,01	92	0,01	5	5,65
TAKENOUTI HISASI	2 329	0,22			2 329	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 812	11,3	103 003	10,0	16 808	16,3
Collectif fournisseurs créditeurs	112 433	10,6	89 346	8,69	23 087	25,8
FOURNIS. FACT. NON PARVENUES	7 378	0,70	13 657	1,33	(6 279)	45,9
Dettes fiscales et sociales	46 635	4,40	44 184	4,30	2 450	5,55
DETTES PROV / CONGÉS PAYÉS	15 113	1,43	14 725	1,43	388	2,64
COTIS. SÉCURITÉ SOCIALE	12 958	1,22	7 434	0,72	5 524	74,3
COTIS. RETRAITE KLESIA	1 257	0,12	1 895	0,18	(638)	33,6
COTIS. PRÉVOYANCE GENERALI	3 339	0,32	3 856	0,37	(517)	13,4
CS / CONGES A PAYER	5 711	0,54	5 386	0,52	325	6,03
ETAT PRELEVEMENT A LA SOURCE	312	0,03	525	0,05	(212)	40,4
TVA - COLLECTEE 20.00 %	2 233	0,21	5 783	0,56	(3 551)	61,3
TVA/PRODUITS À RECEVOIR	346	0,03			346	
ETAT CHARGES À PAYER	5 365	0,51	4 303	0,42	1 062	24,6
CHARGES A PAYER TA + FCP			277	0,03	(277)	00,0

Détail du Passif

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
TOTAL DU BILAN PASSIF	1 059 232	0,0	1 028 721	0,0	30 511	2,97

Compte de Résultat ^{1/2}

				31/12/2023	31/12/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	25 599		25 599	70 160
	Montant net du chiffre d'affaires	25 599		25 599	70 160
	Production stockée				
	Production immobilisée			203 008	240 684
	Subventions d'exploitation			4 157	2 500
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			45 880	
Autres produits			6	189	
Total des produits d'exploitation (1)				278 650	313 533
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			44 744	22 204
	Variation de stock			(511)	5 858
	Autres achats et charges externes			200 198	103 983
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 854	3 190
	Salaires et traitements			186 140	214 761
	Charges sociales du personnel			69 468	81 381
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			166 882	80 376
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
Dotations aux provisions					
Autres charges			62	52	
Total des charges d'exploitation (2)				669 837	511 806
RESULTAT D'EXPLOITATION				(391 187)	(198 272)

Compte de Résultat ^{2/2}

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(391 187)	(198 272)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	64	357
	Total des produits financiers	64	357
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	8 281	5 106
	Total des charges financières	8 281	5 106
RESULTAT FINANCIER		(8 217)	(4 749)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(399 404)	(203 021)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	11 534	11 534
	Total des produits exceptionnels	11 534	11 534
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	15	7 956
	Total des charges exceptionnelles	15	7 956
RESULTAT EXCEPTIONNEL		11 519	3 578
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(71 952)	(103 399)
TOTAL DES PRODUITS		290 247	325 424
TOTAL DES CHARGES		606 181	421 468
RESULTAT DE L'EXERCICE		(315 933)	(96 044)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	278 650	N/S	313 533	6,8	(34 884)	11,1
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	25 599	0,0	70 160	0,0	(44 561)	63,5
Production vendue Services FRANCE	25 599	0,0	70 160	0,0	(44 561)	63,5
PREST. R&D 20%	25 599	0,0	45 160	64,3	(19 561)	43,3
PREST. R&D AGRÉMENT CIR			25 000	35,6	(25 000)	00,0
Montant net du chiffre d'affaires	25 599	0,0	70 160	0,0	(44 561)	63,5
Production immobilisée	203 008	3,0	240 684	3,0	(37 677)	15,6
PRODUCTION IMMOBILISÉE	203 008	3,0	240 684	3,0	(37 677)	15,6
Subventions	4 157	16,2	2 500	3,56	1 657	66,3
SUBVENTION D'EXPLOITATION	4 157	16,2	2 500	3,56	1 657	66,3
Reprises sur amts, dépréciations et provisions	45 880	9,2			45 880	
TRANSF. CH. D'EXPLOIT. TVA 20%	45 880	9,2			45 880	
Autres produits d'exploitation	6	0,02	189	0,27	(183)	96,9
PRODUITS DE GESTIONS COURANTE	6	0,02	189	0,27	(183)	96,9
Total des charges d'exploitation	669 837	N/S	511 806	9,4	158 031	30,8
Achats de matières premières et autres appro.	44 744	4,7	22 204	31,6	22 540	01,5
ACHATS PRODUITS	44 744	4,7	22 204	31,6	22 540	01,5
Variation de stocks approvisionnements	(511)	-2,0	5 858	8,35	(6 369)	08,7
VAR. DE STOCK DE MAT. PREMIÈRE	(511)	-2,0	5 858	8,35	(6 369)	08,7
Autres achats et charges externes	200 198	2,0	103 983	8,2	96 215	92,5
ACHATS PRESTATIONS	31 935	4,7			31 935	
FOURNITURE EDF GDF	61 181	8,9			61 181	
FOURNITURE CARBURANT	86	0,34	236	0,34	(150)	63,4
EAU	500	1,95			500	
FOURN. D'ENTR. PETIT ÉQUIP.	1 452	5,67	9 779	13,9	(8 327)	85,1
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	294	1,15	1 202	1,71	(909)	75,5
LOCATIONS IMMOBILIÈRES	22 955	89,6	25 701	36,6	(2 746)	10,6
LOCATIONS MOBILIÈRES	366	1,43	884	1,26	(518)	58,5
LOCATION IMPRIMANTE	1 965	7,68	703	1,00	1 262	79,4
ENTRETIEN ET REPARATION BIEN M	123	0,48			123	
MAINTENANCE	175	0,68	6 076	8,66	(5 901)	97,1
ASSURANCES	3 923	15,3	5 146	7,33	(1 223)	23,7
ASSURANCES MULTIRISQUES BUREAU	7 498	29,2	4 658	6,64	2 840	60,9
ASSURANCES EMPRUNTS	923	3,60			923	
FRAIS DE CONGRÈS FORMATIONS	400	1,56	600	0,86	(200)	33,3
HONORAIRES COMPTABLES SOCIALES	9 384	36,6	7 960	11,3	1 424	17,8
HONORAIRES JURIDIQUES	4 880	19,0	4 138	5,90	742	17,9
AUTRES HONORAIRES	34 991	6,6	13 191	18,8	21 800	65,2
FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	12	0,05	6	0,01	6	08,8
FRAIS ACTES MAINT. BREVETS	7 379	28,8	3 435	4,90	3 944	14,8
TRANSPORTS DE BIENS	94	0,37	396	0,56	(302)	76,2
DÉPLACEMENTS DIRECTION	2 079	8,12	3 983	5,68	(1 904)	47,8

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
RÉCEPTIONS	875	3,42	2 358	3,36	(1 484)	62,9
FRAIS POSTAUX	794	3,10	939	1,34	(145)	15,4
FRAIS TELEPHONES INTERNET	2 263	8,84	3 175	4,53	(912)	28,7
FRAIS BANCAIRES	2 133	8,33	1 170	1,67	963	82,2
AUTRES FRAIS FINANCIERS	500	1,95	7 200	10,2	(6 700)	93,0
COTISATIONS	1 040	4,06	1 048	1,49	(8)	-0,76
Impôts, taxes et versements assimilés	2 854	11,1	3 190	4,55	(336)	10,5
TAXE D'APPRENTISSAGE	957	3,74	1 431	2,04	(473)	33,0
PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A	1 090	4,26	1 303	1,86	(213)	16,3
CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENT.	807	3,15	457	0,65	350	76,5
Salaires et traitements	186 140	7,1	214 761	6,1	(28 621)	13,3
SALAIRES APPOINTEMENTS COMM.	182 812	4,1	210 388	9,8	(27 576)	13,1
CONGÉS PAYÉS	388	1,52	4 373	6,23	(3 985)	91,1
INDEMNITE LICENCIEMENT	2 940	11,4			2 940	
Charges sociales du personnel	69 468	1,3	81 381	5,9	(11 914)	14,6
COTISATIONS URSSAF	46 277	0,7	53 579	76,3	(7 301)	13,6
COTISATIONS PRÉVOYANCE	6 788	26,5	5 695	8,12	1 093	19,2
COTISATIONS RETRAITES	12 203	47,6	14 054	20,0	(1 851)	13,1
CS / PROV CP	325	1,27	2 097	2,99	(1 773)	84,5
MÉDECINE DU TRAVAIL	644	2,51	550	0,78	94	17,0
TICKET RESTAURANT	3 231	12,6	5 406	7,71	(2 176)	40,2
Dotation aux amortissements sur immobilisations	166 882	1,9	80 376	4,5	86 507	07,6
DOT/IMMOB. INCORPORELLES	70 306	4,6	46 181	65,8	24 125	52,2
DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	96 576	7,2	34 194	48,7	62 382	82,4
Autres charges de gestion courante	62	0,24	52	0,07	10	18,9
CHARGES DIV. GESTION COURANTE	62	0,24	52	0,07	10	18,9
Résultat d'exploitation	(391 187)	N/S	(198 272)	82,6	(192 915)	97,3
Total des produits financiers	64	0,25	357	0,51	(293)	82,1
Autres intérêts et produits assimilés	64	0,25	357	0,51	(293)	82,1
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	64	0,25	357	0,51	(293)	82,1
Total des charges financières	8 281	32,3	5 106	7,28	3 175	62,1
Intérêts et charges assimilées	8 281	32,3	5 106	7,28	3 175	62,1
INTÉRÊTS SUR EMPRUNT	2 189	8,55	2 547	3,63	(358)	14,0
INTÉRÊTS DES CCA	6 092	23,8	2 559	3,65	3 533	38,1
Résultat financier	(8 217)	32,1	(4 749)	-6,7	(3 468)	73,0
Résultat courant avant impôts	(399 404)	N/S	(203 021)	89,3	(196 383)	96,7
Total des produits exceptionnels	11 534	45,0	11 534	16,4		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 534	45,0	11 534	16,4		
OP SUB INVESTISSEMENT	11 534	45,0	11 534	16,4		
Total des charges exceptionnelles	15	0,06	7 956	11,3	(7 941)	99,8

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		15 0,06			15	
Charges except./ope.gestion		15 0,06			15	
Charges exceptionnelles sur opération en capital			7 956 11,3		(7 956) 00,0	
VNC IMMOBILIS. CORPORELLES			7 956 11,3		(7 956) 00,0	
Résultat exceptionnel		11 519 45,0	3 578 5,10		7 941 21,9	
Impôts sur les bénéfices		(71 952) 81,0	(103 399) 47,3		31 447 30,4	
CIR		(71 952) 81,0	(103 399) 47,3		31 447 30,4	
Résultat de l'exercice		(315 933) N/S	(96 044) 36,8		(219 890) 28,9	

Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	25 599	100,0	70 160	100,0	(44 561)	-63,5
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	25 599	100,0	70 160	100,0	(44 561)	-63,5
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée	203 008	793,0	240 684	343,0	(37 677)	-15,6
PRODUCTION DE L'EXERCICE	228 607	893,0	310 844	443,0	(82 237)	-26,4
- Achats stockés approvisionnement	44 744	19,57	22 204	7,14	22 540	101,5
- Variation des stocks et approvisionnement	(511)	-0,22	5 858	1,88	(6 369)	108,7
- Achats de sous-traitance directe	31 935	13,97			31 935	
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	152 439	66,68	282 782	90,97	(130 343)	-46,0
MARGES (Commerciale + Production)	152 439	595,4	282 782	403,0	(130 343)	-46,0
- Achats non stockés (c)	63 512	248,1	11 217	15,99	52 295	466,2
- Autres charges externes (c)	104 751	409,1	92 766	132,2	11 985	12,92
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	244 431	954,8	132 045	188,2	112 386	85,11
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	(15 824)	-61,8	178 799	254,8	(194 623)	108,8
+ Subventions d'exploitation	4 157	16,24	2 500	3,56	1 657	66,30
- Impôts, taxes sur rémunérations	2 047	8,00	2 733	3,90	(686)	-25,1
- Autres impôts et taxes	807	3,15	457	0,65	350	76,59
- Salaires et traitements	186 140	727,1	214 761	306,1	(28 621)	-13,3
- Charges sociales	69 468	271,3	81 381	115,9	(11 914)	-14,6
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(270 129)	N/S	(118 034)	168,2	(152 095)	128,8
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	6	0,02	189	0,27	(183)	-96,9
+ Transfert de charges d'exploitation	45 880	179,2			45 880	
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	166 882	651,9	80 376	114,5	86 507	107,6
- Autres charges de gestion courante	62	0,24	52	0,07	10	18,94
RÉSULTAT EXPLOITATION	(391 187)	N/S	(198 272)	282,6	(192 915)	-97,3
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	64	0,25	357	0,51	(293)	-82,1
- Charges financières	8 281	32,35	5 106	7,28	3 175	62,19
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(399 404)	N/S	(203 021)	289,3	(196 383)	-96,7
Produits exceptionnels	11 534	45,06	11 534	16,44		
- Charges exceptionnelles	15	0,06	7 956	11,34	(7 941)	-99,8
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	11 519	45,00	3 578	5,10	7 941	221,9
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	(71 952)	281,0	(103 399)	147,3	31 447	30,41
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(315 933)	N/S	(96 044)	136,8	(219 890)	228,9

Détail des Soldes Intermédiaires

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Montant net du chiffre d'affaires	25 599	0,0	70 160	0,0	(44 561)	63,5
Marge commerciale						
Production vendue Services	25 599	0,0	70 160	0,0	(44 561)	63,5
PREST. R&D 20%	25 599	0,0	45 160	64,3	(19 561)	43,3
PREST. R&D AGRÉMENT CIR			25 000	35,6	(25 000)	00,0
Production immobilisée	203 008	3,0	240 684	3,0	(37 677)	15,6
PRODUCTION IMMOBILISÉE	203 008	3,0	240 684	3,0	(37 677)	15,6
Production de l'exercice	228 607	3,0	310 844	3,0	(82 237)	26,4
Achats stockés approvisionnement	44 744	4,7	22 204	31,6	22 540	01,5
ACHATS PRODUITS	44 744	4,7	22 204	31,6	22 540	01,5
Variation de stocks approvisionnements	(511)	-2,0	5 858	8,35	(6 369)	08,7
VAR. DE STOCK DE MAT. PREMIÈRE	(511)	-2,0	5 858	8,35	(6 369)	08,7
Achats de sous-traitance	31 935	4,7			31 935	
ACHATS PRESTATIONS	31 935	4,7			31 935	
Marge brute de production	152 439	5,4	282 782	3,0	(130 343)	46,0
Production de l'exercice + Marge commerciale	228 607	3,0	310 844	3,0	(82 237)	26,4
Achats non stockés matières et fournitures	63 512	8,1	11 217	15,9	52 295	66,2
FOURNITURE EDF GDF	61 181	8,9			61 181	
FOURNITURE CARBURANT	86	0,34	236	0,34	(150)	63,4
EAU	500	1,95			500	
FOURN. D'ENTR. PETIT ÉQUIP.	1 452	5,67	9 779	13,9	(8 327)	85,1
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	294	1,15	1 202	1,71	(909)	75,5
Autres charges externes	104 751	9,1	92 766	2,2	11 985	12,9
LOCATIONS IMMOBILIÈRES	22 955	89,6	25 701	36,6	(2 746)	10,6
LOCATIONS MOBILIÈRES	366	1,43	884	1,26	(518)	58,5
LOCATION IMPRIMANTE	1 965	7,68	703	1,00	1 262	79,4
ENTRETIEN ET REPARATION BIEN M	123	0,48			123	
MAINTENANCE	175	0,68	6 076	8,66	(5 901)	97,1
ASSURANCES	3 923	15,3	5 146	7,33	(1 223)	23,7
ASSURANCES MULTIRISQUES BUREAU	7 498	29,2	4 658	6,64	2 840	60,9
ASSURANCES EMPRUNTS	923	3,60			923	
FRAIS DE CONGRÈS FORMATIONS	400	1,56	600	0,86	(200)	33,3
HONORAIRES COMPTABLES SOCIALES	9 384	36,6	7 960	11,3	1 424	17,8
HONORAIRES JURIDIQUES	4 880	19,0	4 138	5,90	742	17,9
AUTRES HONORAIRES	34 991	6,6	13 191	18,8	21 800	65,2
FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	12	0,05	6	0,01	6	08,8
FRAIS ACTES MAINT. BREVETS	7 379	28,8	3 435	4,90	3 944	14,8
TRANSPORTS DE BIENS	94	0,37	396	0,56	(302)	76,2
DÉPLACEMENTS DIRECTION	2 079	8,12	3 983	5,68	(1 904)	47,8
RÉCEPTIONS	875	3,42	2 358	3,36	(1 484)	62,9
FRAIS POSTAUX	794	3,10	939	1,34	(145)	15,4
FRAIS TELEPHONES INTERNET	2 263	8,84	3 175	4,53	(912)	28,7
FRAIS BANCAIRES	2 133	8,33	1 170	1,67	963	82,2
AUTRES FRAIS FINANCIERS	500	1,95	7 200	10,2	(6 700)	93,0
COTISATIONS	1 040	4,06	1 048	1,49	(8)	-0,76

Détail des Soldes Intermédiaires

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Valeur ajoutée produite	(15 824)	61,8	178 799	4,8	(194 623)	08,8
Subventions	4 157	16,2	2 500	3,56	1 657	66,3
SUBVENTION D'EXPLOITATION	4 157	16,2	2 500	3,56	1 657	66,3
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	2 047	8,00	2 733	3,90	(686)	25,1
TAXE D'APPRENTISSAGE	957	3,74	1 431	2,04	(473)	33,0
PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A	1 090	4,26	1 303	1,86	(213)	16,3
Impôts, taxes & versements assimilés autres	807	3,15	457	0,65	350	76,5
CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENT.	807	3,15	457	0,65	350	76,5
Salaires et traitements	186 140	7,1	214 761	6,1	(28 621)	13,3
SALAIRES APPOINTEMENTS COMM.	182 812	4,1	210 388	9,8	(27 576)	13,1
CONGÉS PAYÉS	388	1,52	4 373	6,23	(3 985)	91,1
INDEMNITE LICENCIEMENT	2 940	11,4			2 940	
Charges sociales	69 468	1,3	81 381	5,9	(11 914)	14,6
COTISATIONS URSSAF	46 277	0,7	53 579	76,3	(7 301)	13,6
COTISATIONS PRÉVOYANCE	6 788	26,5	5 695	8,12	1 093	19,2
COTISATIONS RETRAITES	12 203	47,6	14 054	20,0	(1 851)	13,1
CS / PROV CP	325	1,27	2 097	2,99	(1 773)	84,5
MÉDECINE DU TRAVAIL	644	2,51	550	0,78	94	17,0
TICKET RESTAURANT	3 231	12,6	5 406	7,71	(2 176)	40,2
Excédent brut d'exploitation	(270 129)	N/S	(118 034)	68,2	(152 095)	28,8
Autres produits d'exploitation	6	0,02	189	0,27	(183)	96,9
PRODUITS DE GESTIONS COURANTE	6	0,02	189	0,27	(183)	96,9
Transfert de charges	45 880	9,2			45 880	
TRANSF. CH. D'EXPLOIT. TVA 20%	45 880	9,2			45 880	
Dotations aux amortissements et provisions	166 882	1,9	80 376	4,5	86 507	07,6
DOT/IMMOB. INCORPORELLES	70 306	4,6	46 181	65,8	24 125	52,2
DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	96 576	7,2	34 194	48,7	62 382	82,4
Autres charges de gestion courante	62	0,24	52	0,07	10	18,9
CHARGES DIV. GESTION COURANTE	62	0,24	52	0,07	10	18,9
Résultat d'exploitation	(391 187)	N/S	(198 272)	82,6	(192 915)	97,3
Produits financiers	64	0,25	357	0,51	(293)	82,1
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	64	0,25	357	0,51	(293)	82,1
Charges financières	8 281	32,3	5 106	7,28	3 175	62,1
INTÉRÊTS SUR EMPRUNT	2 189	8,55	2 547	3,63	(358)	14,0
INTÉRÊTS DES CCA	6 092	23,8	2 559	3,65	3 533	38,1
Résultat courant avant impôts	(399 404)	N/S	(203 021)	89,3	(196 383)	96,7
Produits exceptionnels	11 534	45,0	11 534	16,4		
QP SUB INVESTISSEMENT	11 534	45,0	11 534	16,4		
Charges exceptionnelles	15	0,06	7 956	11,3	(7 941)	99,8

Détail des Soldes Intermédiaires

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Charges except./ope.gestion VNC IMMOBILIS. CORPORELLES		15 0,06		7 956 11,3	15 (7 956)	00,0
Résultat exceptionnel		11 519 45,0		3 578 5,10	7 941	21,9
Impôts sur les bénéfices		(71 952) 81,0		(103 399) 47,3	31 447	30,4
CIR		(71 952) 81,0		(103 399) 47,3	31 447	30,4
Résultat de l'exercice		(315 933) N/S		(96 044) 36,8	(219 890)	28,9

LIASSE FISCALE





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD

(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **01012023** et clos le **31122023** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société	Adresse du siège social
SAS éMA	
SIRET 79984405500027	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
104 Rue de la Galera	
34090 MONTPELLIER	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante SIRET

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées **activités spécialisées diverse** Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% Déficit 387 885
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations
Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé **ComptabiliteExpert**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : **RSM MEDITERRANEE 100 AVENUE ALFRED SAUVY 34470 PEROLS Tél : 0499528840** Nom et adresse du conseil :

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : Date : Lieu : **MONTPELLIER**
Qualité et nom du signataire : **DIRIGEANTE**
Signature : **SALA BEATRICE**

N° d'agrément :

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS éMA**
et Date de clôture de l'exercice **31122023**

K **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : SAS éMA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 104 Rue de la Galera		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 7 9 9 8 4 4 0 5 5 0 0 0 2 7		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N, clos le, 31122023						
		N-1 31122022						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	1 014 232	CQ	192 507	821 725	685 845
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	49 212	AG	15 895	33 317	36 495
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	357 306	AS	319 446	37 861	92 226
		Autres immobilisations corporelles	AT	15 133	AU	11 589	3 544	4 994
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières *		BH	300	BI		300	300	
TOTAL (II)		BJ	1 436 183	BK	539 436	896 747	819 860	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	16 634	BM		16 634	16 123
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	720	BW		720	720
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	15 465	BY		15 465	34 698
		Autres créances (3)	BZ	115 779	CA		115 779	136 226
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	2 320	CE		2 320
Disponibilités	CF		11 567	CG		11 567	16 183	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			2 591	
	TOTAL (III)	CJ	162 486	CK		162 486	208 862	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecart de conversion actif * (VI)		CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 598 668	IA	539 436	1 059 232	1 028 721	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	300	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété: *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SAS éMA		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :308.122.....)	DA	308 122	308 122
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	44 043	140 087
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(315 933)	(96 044)
	Subventions d'investissement	DJ	116 976	100 510
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	163 207	462 675
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	559 714	397 241
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	169 864	21 618
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	119 812	103 003
	Dettes fiscales et sociales	DY	46 635	44 184
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TO TAL (IV)	EC	896 025	566 047
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	1 059 232	1 028 721
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	542 490	193 841	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	143 644		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS éMA		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
						Exercice (N-1)			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens* services* }	FD		FE		FF			
		FG	25 599	FH		FI	25 599	70 160	
		FJ	25 599	FK		FL	25 599	70 160	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN	203 008	240 684	
	Subventions d'exploitation					FO	4 157	2 500	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	45 880		
	Autres produits (1) (11)					FQ	6	189	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	278 650	313 533	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	44 744	22 204	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	(511)	5 858	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	200 198	103 983	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 854	3 190	
	Salaires et traitements *					FY	186 140	214 761	
	Charges sociales (10)					FZ	69 468	81 381	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations { - dotations aux amortissements * dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3) - dotations aux provisions	HS				GA	166 882	80 376
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	62	52	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	669 837	511 806
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(391 187)	(198 272)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	64	357	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	64	357	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	8 281	5 106	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	8 281	5 106	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(8 217)	(4 749)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(399 404)	(203 021)	

Désignation de l'entreprise SAS éMA		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	11 534
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	11 534
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	15
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	7 956
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	15
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	11 519
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(71 952) (103 399)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	290 247
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	606 181
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(315 933)
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	45 880
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	15	11 534	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2053 - Détail des produits et charges exceptionnelles au 31/12/2023

Détail des produits et charges exceptionnelles :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Totalisation		

2053 - Détail des produits et charges sur ex. anté au 31/12/2023

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
Totalisation		

Désignation de l'entreprise **SAS éMA**

Néant *

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
		TOTAL I				1	2	3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ	811 224	D8		D9	304 608		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	49 212	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com- posants	M2	KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com- posants	M3	KS	316 545	KT		KU	59 362		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	2 325	KW		KX			
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	12 808	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	331 678	LO		LP	59 362		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	300	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	300	LR		LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	1 192 414	ØH		ØJ	363 970			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4				
		TOTAL I				1	2	3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CØ	101 600	DØ	1 014 232	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV	49 212	LW	49 212	1X	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	18 601	MK	357 306	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	2 325	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	12 808	MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG	18 601	NH	372 440	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	300	2G	
	TOTAL IV				I3		NJ	300	NK	300	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	120 201	ØL	1 436 183	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Désignation de l'entreprise : SAS éMA							Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY	125 379	EL	67 128	EM		EN	192 507
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	12 716	PF	3 178	PG		PH	15 895
TOTAL I		RK	138 095	RM	70 306	RN		RO	208 401
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	224 319	QA	95 126	QB		QC	319 446
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	57	QE	233	QF		QG	289
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	10 083	QM	1 217	QN		QO	11 300
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	234 459	QV	96 576	QW		QX	331 035
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	372 554	ØP	166 882	ØQ		ØR	539 436
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations					SP	SR			

Désignation de l'entreprise : SAS éMA					Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) * 	6A	6B	6C	6D
			6E	6F	6G	6H
			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
			9U	9V	9W	9X
			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	UF			
		UG	UH			
		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
<p>(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.</p>						

Désignation de l'entreprise : SAS éMA			Néant <input type="checkbox"/> *								
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	300	UV	300	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	15 465		15 465					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	721		721					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	76 367		76 367				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	35 903		35 903				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 789		2 789					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX		VT	131 545	VU	131 545	VV				
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	143 644		143 644					
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	416 071		62 535		353 535			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	119 812		119 812						
Personnel et comptes rattachés		8C	15 113		15 113						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	23 266		23 266						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 579		2 579					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 677		5 677					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	169 864		169 864						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	896 025	VZ	542 490		353 535				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	72 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		169 864		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	49 832							

Désignation de l'entreprise : SAS éMA						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122023			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX			
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7				
	RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						- Plus-values nettes à court terme					
						- Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
						TOTAL I					
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .										
	Majoration d'amortissement *										
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
			Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septedecies)		PB
			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI
			Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc. (art 39 decies D)		YD
			Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	71 952		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)						XI					
déficit (II moins I)											
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		0		XO	387 885

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Déductions diverses au 31/12/2023

Libellé	Montant
RAD-CIR	71 952
Totalisation	71 952

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2023

Libellé	Montant
Totalisation	

Désignation de l'entreprise SAS éMA		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	520 394
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	520 394
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	387 885
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	908 279
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	20 824
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS éMA										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(96 044)		Dividendes		ZD	(96 044)					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE							
					Report à nouveau	ZF							
	TOTAL I	ØF	(96 044)			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		TOTAL II	ZH	(96 044)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	31 935					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété				J8	25 286	XQ	25 286	27 288				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	56 646	28 730				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	86 331	47 966				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	200 198	103 983				
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	807	457			
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	2 047	2 733			
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	2 854	3 190			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	13 936	16 204				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	26 049	36 434				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *						ØB	182 812					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	5,57 %	2,21 %				
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0				ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS éMA						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cf état 2059A-Détail...					
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑩		
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Détail des immobilisations cédées au 31/12/2023

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
--	---------------------	---------------------	-----------	---------------------	----------------------	------------------	-------------------	----------------	----------------	-----------------------	---------------	--------------------

Totalisation

Désignation de l'entreprise : **SAS éMA** Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶*.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❸ - ❹
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS éMA				Néant <input type="checkbox"/> *		
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS éMA		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01012023	et clos le : 31122023	Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	25 599
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	45 880
TOTAL 1	OX	71 479
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	6
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	203 008
Subventions d'exploitation reçues	OF	4 157
Variation positive des stocks	OD	511
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	207 682
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	140 192
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	79 464
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	62
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	219 718
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	59 443
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|3|

N° SIRET 7|9|9|8|4|4|0|5|5|0|0|0|2|7|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS éMA

ADRESSE (voie) 104 Rue de la Galera

CODE POSTAL 34090 VILLE MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXES FISCALES



Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2023	31/12/2022	Variations %
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients	2 076		2 076
Autres créances			
TOTAL	2 076		2 076

Produits à recevoir (détail) au 31/12/2023

Libellé	Montant
Totalisation	

Charges à payer (avec détail)

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	96		96	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 378	13 657	(6 279)	45,9
Dettes fiscales et sociales	26 189	24 691	1 498	6,07
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	33 664	38 348	(4 684)	12,2

Charges à payer (détail) au 31/12/2023

Libellé	Montant
Totalisation	

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		2 591	(2 591)	00,0
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL		2 591	(2 591)	00,0

Charges constatées d'avance (détail) au 31/12/2023

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
Totalisation					

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				

Produits constatés d'avance (détail) au 31/12/2023

Détail des produits constatés d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
Totalisation					

Charges à répartir

	Durée amortissement ou étalement	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2023
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Charges différées					
Frais d'acquisition des immobilisations					
Frais d'émission des emprunts					
Charges à étaler					



Crédit d'impôt recherche (art 244 quater B du CGI)
et crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (article 244 quater B bis du CGI)

(article 244 quater B du CGI et
article 244 quater B bis du CGI)

Dépenses engagées au titre de l'année 2023

Rappel : Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD, 2069-A-2-SD et 2069-A-3-SD sont obligatoirement télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique "Professionnels". Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au ministère chargé de la recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du crédit d'impôt recherche (CIR) est à la disposition des entreprises sur le site du ministère chargé de la recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le ¹	01/01/2024	Clos le	31/12/2024
Cachet du service	Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	799844055
		Code NACE	7490B
		Activités (cfnotice)	Chimie
	SAS éMA 104 Rue de la Galera 34090 MONTPELLIER	(ancienne adresse en cas de changement)	

• Sociétés bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*	CX	Désignation et adresse de la société mère		N° SIREN de la société mère	
				Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée.	
Montant des crédits d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)				DX	
Dont crédit d'impôt recherche (CIR)				DX1	
Dont crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC)				DX2	
Entreprises ayant engagé pour la 1 ^{re} fois des dépenses de recherche en 2023 *				AZ	

• Entreprises nouvelles créées en 2023 *	BZ		Préciser la date de début d'activité (cf notice)		
• PME au sens communautaire*	KZ	X	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice)		
• Chiffre d'affaires HT	DZ	25 599			
• Nombre de salariés	CZ	5	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	4
			• Nombre de jeunes docteurs (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	1
• Sociétés de personnes * n'ayant pas opté pour l'IS	IZ		• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*		GZ

* Cocher la case correspondante

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B DU CGI

I - DEPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT A CREDIT D'IMPOT (CIR-RECHERCHE)		ANNEE CIVILE 2023	
A. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE RÉALISÉES EN PROPRE PAR L'ENTREPRISE			
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1		42 402
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2		
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses ligne 4 et 5)	3		181 688
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4		
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5		42 639
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) (ligne 1 x 75%) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6		152 567

¹ Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	419 296
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	7 549
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	1 549
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf.notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale (COV) dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	1 040
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise : (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	429 434

B. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE EXTERNALISÉES AUPRÈS DE CERTAINS ORGANISMES ² (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)	ANNEE CIVILE 2023	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	en France :	15a
	à l'étranger ³ :	15b
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	en France :	16a
	à l'étranger ³ :	16b
Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 17 inférieure à [ligne 14 x 3 (positif)], reporter le montant indiqué ligne 17 Si ligne 17 supérieure à [ligne 14 x 3 (positif)], reporter le résultat du calcul précité	18	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes avec un lien de dépendance Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 19 Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € ligne 19	19	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes sans lien de dépendance Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] n'excède pas 10 000 000 €, reporter ce montant en ligne 20 Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] excède 10 000 000 €, reporter 10 000 000 € ligne 20	20	
Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements (ligne 19 + ligne 20) dans la limite de 10 000 000 €)	21	

² Ouvrent droit au crédit d'impôt les seules opérations de recherche externalisée réalisées directement par des organismes éligibles agréés, de premier ou de second rang (BOI-BIC-RICI-10-10-20-30 II-B § 175 et 177).

³ Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

C. MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE		ANNEE CIVILE 2023
Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR-Recherche) (ligne 14 + ligne 21)	22	429 434
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁴	23a	163 366
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers	23b	5 620
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁵	24	5 891
Montant des remboursements de subventions publiques ⁶	25	
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 22 - ligne 23a - ligne 23b - ligne 24 + ligne 25)	26a	254 557
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	26b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-COLLECTION)		ANNEE CIVILE 2023
Frais de collection	27	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	28	
Total des dépenses de collection (ligne 27 + ligne 28)	29	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁴	30	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁵	31	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁶	32	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 29 - ligne 30 - ligne 31 + ligne 32)	33a	
Dont mt. net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer	33b	

MONTANT NET TOTAL DES DEPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 26a + ligne 33a)	34a	254 557
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (ligne 26b + ligne 33b)	34b	

III - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT AU TITRE DES DEPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LA SOMME DES DEPENSES PORTEES LIGNES 34a ET 87 N'EXCEDE PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE (CIR-RECHERCHE)		
Montant net total des dépenses de recherche (reporter le montant indiqué ligne 26a)	35a	254 557
Dont mt. net total des dépenses de rech. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 26b)	35b	
Montant du crédit d'impôt (ligne 35a-35b) x 30% + (ligne 35b x 50%) ⁷	36	76 367
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91a)	37	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 36 + ligne 37)	38a	76 367
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	38b	

⁴ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

⁵ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice)

⁶ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

⁷ Le taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE COLLECTION (CIR-COLLECTION)		
Montant net total des dépenses de collection (<i>report de la ligne 33a</i>)	39a	
Dont mt. net total des dépenses de col. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (<i>report de la ligne 33b</i>)	39b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (<i>ligne 39a - ligne 39b</i>) x 30% + (<i>ligne 39b</i> x 50%) ⁸	40	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91b)	41	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (<i>ligne 40 + ligne 41</i>)	42a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer	42b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	43	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (<i>ligne 42a + ligne 43</i>)	44	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : Si le montant ligne 43 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 45a Si le montant ligne 44 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 42a à la ligne 45a Si le montant ligne 44 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 43) à la ligne 45a	45a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un dpt d'outre-mer après plafonnement	45b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 38a + ligne 45a)	46a	76 367
Dont montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 38b + ligne 45b)	46b	

B. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 87 EST SUPÉRIEURE À 100 000 000 €

DETERMINATION DU CREDIT D'IMPOT POUR LES DEPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à (100 000 000 € - dépenses de rech. collaborative) (<i>reporter le montant indiqué ligne 26a dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86)</i>)	47a	
Dont mt. net total des dépenses de rech. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (<i>reporter le montant indiqué ligne 26b dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86)</i>)	47b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche (<i>ligne 47a - ligne 47b</i>) x 30% + (<i>ligne 47b</i> x 50%) ⁹	48	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) [<i>ligne 26a - (100 000 000 € - ligne 86)</i>]	49	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) (<i>ligne 49</i> x 5 %)	50	
Montant total du crédit d'impôt (<i>ligne 48 + ligne 50</i>)	51	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91a)	52	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (<i>ligne 51 + ligne 52</i>)	53a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	53b	
DETERMINATION DU CREDIT D'IMPOT POUR LES DEPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (<i>report du montant porté ligne 33a</i>)	54a	
Dont mt. net total des dépenses de col. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (<i>report de la ligne 33b</i>)	54b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 86 - ligne 47a)	55	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(<i>ligne 54a</i> dans la limite de la ligne 55 - <i>ligne 54b</i> dans la limite de la ligne 55) x 30 %] ⁹ ((<i>ligne 54b</i> dans la limite de la ligne 55) x 50 %)	56	
Lorsque la part des dépenses de collection excèdent le plafond disponible [(<i>ligne 54a - ligne 55</i>) > 0] le crédit d'impôt est calculé au taux de 5% [(<i>ligne 54a - ligne 55</i>) x 5 %]	57	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (<i>ligne 56 + ligne 57</i>)	58	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91b)	59	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement de minimis (<i>ligne 58 + ligne 59</i>)	60	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	61	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (<i>ligne 60 + ligne 61</i>)	62	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis Si le montant ligne 61 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 63a Si le montant ligne 62 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 60 à la ligne 63a Si le montant ligne 62 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 61) à la ligne 63a	63a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM après plafonnement	63b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 53a + ligne 63a)	64a	
Dont montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 53b + ligne 63b)	64b	

IV - DÉPENSES D'INNOVATION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-INNOVATION)⁸	ANNEE CIVILE 2023	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	66	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV), frais de dépôt de dessins et modèles	67	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale (COV), dessins et modèles	68	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	69	
Montant total des dépenses d'innovation (ligne 65 + ligne 66 + ligne 67 + ligne 68 + ligne 69)	70	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 70 dans la limite de 400 000 €)	71	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁹	72	
Pour les prestataires, sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiés	73	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁰	74	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹¹	75	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 71 - ligne 72 - ligne 73 - ligne 74 + ligne 75)	76a	
Dont mt. net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un dpt outre-mer	76b	
Dont mt. net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76c	
Dont mt. net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76d	
Montant total du crédit d'impôt ((lignes 76a - 76b - 76c - 76d) x 30%) + (ligne 76b x 60%) + (ligne 76c x 40%) + (ligne 76d x 35%) ¹²	77	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91c)	78	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 77 + ligne 78)	79a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un département d'outre-mer	79b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	79c	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 46a ou 64a + ligne 79a)	80a	76 367
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un département d'outre-mer (ligne 46b ou 64b + ligne 79b)	80b	

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI

V - DÉPENSES DE RECHERCHE COLLABORATIVE OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CRC)	ANNEE CIVILE 2023	
Dépenses facturées par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche effective (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-3-SD)	81	
Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang) ¹³	en France :	82a
	à l'étranger :	82b
Montant total des dépenses de recherche collaborative éligibles après plafonnement Si (ligne 82a + ligne 82b) n'excède pas 6 000 000 €, reporter ce montant ligne 83 Si (ligne 82a + ligne 82b) excède 6 000 000 €, reporter 6 000 000 € ligne 83	83	
Montant des aides publiques remboursables ou non ¹⁴	84	
Montant des remboursements des aides publiques ¹⁵	85	
Montant net des dépenses de recherche collaborative (ligne 83 - ligne 84 + ligne 85)	86	
Dont montant net des dépenses de recherche collaborative exposées par les PME	87	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative [(ligne 86 - ligne 87) x 40%] + (ligne 87 x 50%)	88	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91d)	89	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative (ligne 88 + ligne 89)	90	

⁸ Sont prises en compte dans l'assiette du crédit d'impôt les seules dépenses d'innovation exposées par les petites et moyennes entreprises (PME) au sens du droit de l'Union européenne.

⁹ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

¹⁰ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice)

¹¹ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être rapporté existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

¹² Le taux est porté à 60 % pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans un DOM. Le taux est porté respectivement à 35 % pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.



RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Au titre de l'année civile

Néant

Dénomination de l'entreprise	SAS éMA	N° Siren : 799844055
Adresse	104 Rue de la Galera	34090 MONTPELLIER

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés PME au sens communautaire X

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CIR - Crédit d'impôt en faveur de la recherche	76 367

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.